

LA PRESIDENTE DE LA CACL

A

Monsieur le Maire de la commune de Macouria
2^{ème} Vice-Président de la CACL

Objet : dispositif d'accès à l'eau potable dans le cadre de la politique de non-propagation du covid-19 sur le territoire de la CACL

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Dans le contexte de lutte contre la pandémie « COVID-19 et notamment sa propagation, vous avez sollicité la CACL pour la mise en place, dans les secteurs que vous nous avez définis, d'un **dispositif d'accès à l'eau potable**, mesure d'hygiène essentiel dans le cadre de la non-propagation du virus.

Je rappelle que dans votre commune et à votre demande, la CACL :

- a installé 3 rampes d'accès à l'eau potable dans les secteurs Préfontaine (1) et Sablance (2) avec une consommation totale de 908 m³
- a ouvert à la gratuité 12 bornes fontaines monétiques avec une consommation totale de 800 m³ (Sablance, Bordelaise, Wayabo, Piste Singes rouges, Avenue Omar Bacé, Quesnel ouest)

Ce dispositif coordonné avec les services de l'Etat a fait l'objet d'une contribution financière de l'Etat pour la mise en place des équipements du dispositif et des consommations d'eau. La SGDE a également contribué avec la prise en charge des premières consommations (20 l/j/hab. pour les rampes et 35 m³ /BFM).

Monsieur le Préfet a adressé le courrier ci-annexé aux collectivités compétentes pour recueillir leur souhait concernant la prolongation du dispositif d'accès à l'eau en place jusqu'à la fin du mois de mars 2021 pour :

- couvrir la saison sèche ;
- éviter d'être pris au dépourvu si nous avons une reprise de l'épidémie COVID ;
- permettre aux collectivités qui le souhaitent d'anticiper la pérennisation de ces points d'eau (par exemple, il faut prévoir 4 mois entre la commande et la livraison d'une borne fontaine monétique)

Monsieur le Préfet précise par ailleurs, que le maintien du dispositif ainsi que la mise en place de nouvelles bornes fontaines monétiques fera l'objet de nouvelles subventions.

Aussi, vous voudrez bien me faire connaître vos avis pour me permettre de la valider lors de la prochaine plénière du 14 octobre 2020.

Je vous prie de croire, *Monsieur le Maire, Cher Collègue*, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA PRESIDENTE
Marie-Laure PHINERA-HORTH